



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abeilles

Question écrite n° 24585

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences néfastes pour les apiculteurs d'un insecticide systémique dénommé Gaucho, commercialisé par la société Bayer. En effet, trois laboratoires de l'INRA ont mis en évidence les effets neuro-toxiques de l'imidaclopride, matière active de Gaucho et ce, à des concentrations extrêmement faibles, de quelques PPB (parts par milliards). De plus, on constate un report de cette matière active dans les sols d'une année sur l'autre. Cette trop longue rémanence est d'ailleurs condamnée par la directive européenne 91/414 et son annexe VI. Les effets dévastateurs de ce produit ont entraîné depuis quatre ans toute la filière apicole française dans une situation économique critique, qui se traduit par une perte massive de récolte et de ruches. Malgré toutes ces preuves démontrant la nocivité de son produit, la société commercialisant le Gaucho a diffusé auprès des élus de la nation et des autorités publiques des documents de communication omettant de mentionner sa neuro-toxicité. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées afin de protéger non seulement l'abeille, mais encore, à travers celle-ci, le principal vecteur de pollinisation des cultures en France.

Texte de la réponse

Le Gaucho est une préparation phytosanitaire à action insecticide et systématique qui a donné lieu à des études en France pendant la saison végétative du tournesol en 1998. Ces études ont produit un rapport de synthèse présenté à la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole. Cette commission m'a fait connaître son avis le 16 décembre 1998. Depuis cette date, toutes les parties intéressées par le Gaucho ont été entendues. Compte tenu du manque de certitudes scientifique et technique, sur l'absence de lien entre l'utilisation du Gaucho et les troubles observés sur les abeilles, j'ai décidé de retirer de façon provisoire l'autorisation de mise sur le marché du Gaucho pour l'usage « traitement des semences de tournesol » le 15 janvier 1999. Cette décision a été notifiée à la société Bayer le 25 janvier 1999 assortie des études complémentaires à conduire par cette même société. Ces dernières visent en particulier le métabolisme du produit, les limites de sa toxicité sur abeilles et sa persistance dans les sols. Dans le même temps, le principe de la mise en place d'une enquête épidémiologique complémentaire a été décidé. Cette enquête visera à déterminer l'éventuelle responsabilité ou coresponsabilité d'autres facteurs sur les phénomènes observés sur abeilles et miellées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24585

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 528

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2481